

Département d'Eure et Loir  
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY  
4 Place de l'Eglise  
28300 JOUY  
Tél : 02 37 18 05 85  
Fax : 02 37 18 05 94



Arrêté n° ATM

2023 064

Catégorie

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

## ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

ALTERNAT DE LA CIRCULATION

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : LIVERNAIS T.P  
16 rue Emile GRAPPERON  
28150 LES VILLAGES-VOVEENS

Emetteur : *FBL* N° panneau : *829/16*

Affiché le : *11/10/23* Retiré le :

Annexes : Non  O  Voir accueil

Mail : [adrien.volant@livernaistp.fr](mailto:adrien.volant@livernaistp.fr)

Ou structure réalisant les travaux :

| LIEU DES TRAVAUX                        | TRAVAUX                       |                             | ALTERNAT        |                     |             |
|---|-------------------------------|-----------------------------|-----------------|---------------------|-------------|
|   | Description                   | Durée                       | Feux Tricolores | Panneaux B15 et C18 | Piquets K10 |
| 2 rue de la Rougère.<br>15 rue St. Rémy | Enrobés sur fuites existantes | Du 11/10/2023 au 12/10/2023 |                 | X                   |             |

Le stationnement et le dépassement sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Vitesse limitée à 30km/h

Ampliation adressée à :

LIVERNAIS T.P  
[Adrien.volant@livernaistp.fr](mailto:Adrien.volant@livernaistp.fr)  
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie  
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE  
M. le Commandant C.O.D.I.S.-  
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

JOUY, le 11/10/2023

le Maire de JOUY :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Pour le Maire de JOUY  
Et par délégation,  
L'adjoint,

Jean SEIGNEUR *[Signature]*

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le : ..... **11 OCT. 2023** .....  
-et de la notification le : .....